

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00565
Numéro SIREN : 920 401 411
Nom ou dénomination : FIVE DIGITAL

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2022 sous le numéro de dépôt 3393

Gilles CORDIER

commissaire
aux comptes

Pierre PAPROCKI

commissaire
aux comptes

Anne FOURNY

commissaire
aux comptes

Cécile BUESSARD

commissaire
aux comptes

Virginie GASSMANN

commissaire
aux comptes

43 rue des Mines
CS 23102
25403 AUDINCOURT CEDEX
tél. 03 81 35 51 41
fax. 03 81 30 63 33
audit@sodecc.fr



**SO NORD
FRANCHE-COMTÉ**

**FORCE
d'EXPERTS**

La Force du Réseau, L'Expertise au Service

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

*en application des articles L.225-147 et L.227-1
du Code de commerce*

*sur les **apports en nature** de :*

ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION

SARL au capital de 1.321.000 €

49 faubourg de France

90000 BELFORT

RCS BELFORT TC 798 775 458

et

HITCH INVEST

SAS au capital de 15.000 €

49 faubourg de France

90000 BELFORT

RCS BELFORT TC 921 767 190

à

FIVE DIGITAL SAS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 25.000 €

49 faubourg de France

90000 BELFORT

RCS BELFORT TC 920 401 411

présenté par

Pierre PAPROCKI,

Commissaire aux Comptes associé

Gérant

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

en application des articles L.225-147

et L.227-1 du Code de commerce

sur les apports en nature de :

ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION

SARL au capital de 1.321.000 €

49 faubourg de France

90000 BELFORT

RCS BELFORT TC 798 775 458

et

HITCH INVEST

SAS au capital de 15.000 €

49 faubourg de France

90000 BELFORT

RCS BELFORT TC 921 767 190

à

FIVE DIGITAL SAS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 25.000 €

49 faubourg de France

90000 BELFORT

RCS BELFORT TC 920 401 411

Aux Associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée en date du 24 octobre 2022 par décision de la société ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL, associée unique de la société FIVE DIGITAL SAS, et en application des articles L.225-147 et L.227-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'évaluation des apports en nature devant être effectués par :

- *La société ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL sur la pleine propriété de 285 actions de la société REFLET COMMUNICATION SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 € dont le siège social est à BELFORT (90000), 49 faubourg de France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BELFORT (TC) sous le numéro 438 016 909 ;*



- *La société HITCH INVEST SAS sur la pleine propriété de 48 actions de la société REFLET COMMUNICATION SAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 8.000 € dont le siège social est à BELFORT (90000), 49 faubourg de France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BELFORT (TC) sous le numéro 438 016 909.*

Les apports envisagés sont décrits dans le projet de contrat d'apports en nature qui nous a été communiqué. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué les diligences prévues par la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les éventuels avantages particuliers spécifiés.

Notre mission prenant fin avec le dépôt de notre rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour ce dernier pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations, travaux et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

- 1- Exposé sur l'opération projetée—page 4**
- 2- Description, évaluation et rémunération des apports—page 6**
- 3- Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports—page 7**
- 4- Conclusion—page 9**



1 – Exposé sur l'opération projetée

La société FIVE DIGITAL SAS, immatriculée le 14 octobre 2022 sous le numéro 920 401 411 au RCS de BELFORT (90), est une société dont le siège social est situé à BELFORT (90000) – 49 faubourg de France. Le montant de son capital social s'élève à 25.000 €, soit 25.000 actions de nominal égal à 1 €. La société ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL en est la présidente.

Son objet social est le suivant :

- l'achat, la souscription, la détention, la gestion, la cession, ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés, et de produits financiers dans toutes entités et tous organismes ;
- toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ;
- les activités d'une société de financement de groupe, et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ;
- et généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension, son développement, son patrimoine social.

La répartition actuelle du capital social de la société FIVE DIGITAL SAS est la suivante :

Nom	Nombre d'actions possédées	%
ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL	25 000	100,00%
49 faubourg de France		
90000 BELFORT		
RCS BELFORT TC 798 775 458		
TOTAL	25 000	100,00%

La société ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL propose d'effectuer, au profit de la société FIVE DIGITAL SAS, l'apport en nature de la pleine propriété de 285 actions de la société REFLET COMMUNICATION SAS qu'elle possède dans le capital social de cette dernière.



La société HITCH INVEST SAS propose d'effectuer, au profit de la société FIVE DIGITAL SAS, l'apport en nature de la pleine propriété de 48 actions de la société REFLET COMMUNICATION SAS qu'elle possède dans le capital social de cette dernière.

La société FIVE DIGITAL SAS rémunérerait ces apports par l'attribution, à la société ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL et à la société HITCH INVEST SAS, d'actions à créer dans le cadre d'une augmentation de son capital social.

Le tableau ci-après détaille la répartition entre apports à titre pur et simple et apports à titre mixte.

Noms	Nombre d'actions REFLET COMMUNICATION SAS apportées		
	à titre pur et simple	à titre mixte	TOTAL
ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL 49 faubourg de France 90000 BELFORT RCS BELFORT TC 798 775 458	285	0	285
HITCH INVEST SAS 49 faubourg de France 90000 BELFORT TCS BELFORT TC 921 767 190	48	0	48
TOTAL	333	0	333

La société, dont une partie des titres doit être apportée à votre société, présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale	REFLET COMMUNICATION
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée
Immatriculation	RCS BELFORT TC 438 016 909
Siège social	49 faubourg de France - 90000 BELFORT
Mandataire social	ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL, présidente
Capital social	8.000 €
Nominal des titres	10 €
Nature des titres	actions
Nombre de titres composant le capital social	800
Code APE	73.11Z (activités des agences de publicité)
Clôture des exercices	30 avril
Imposition des bénéfices	impôt-sociétés



L'opération projetée, objet du présent rapport, s'insère dans un projet global de cessions, d'investissements et d'apports aux termes desquels 100 % du capital de la société REFLET COMMUNICATION SAS seraient apportés et cédés à la société FIVE DIGITAL SAS, laquelle financerait les acquisitions en souscrivant une dette bancaire et en recevant des fonds d'investisseurs privés dans le cadre d'une augmentation de capital. L'ensemble de ces opérations figure dans un protocole-cadre signé par l'ensemble des parties intéressées à l'opération.

2 – Description, évaluation et rémunération des apports

L'apport de titres à la société FIVE DIGITAL SAS serait donc le suivant :

Noms	Nombre d'actions REFLET COMMUNICATION SAS apportées		
	à titre pur et simple	à titre mixte	TOTAL
ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL 49 faubourg de France 90000 BELFORT RCS BELFORT TC 798 775 458	285	0	285
HITCH INVEST SAS 49 faubourg de France 90000 BELFORT TCS BELFORT TC 921 767 190	48	0	48
TOTAL	333	0	333

L'évaluation des apports qui est proposée par les apporteurs est la suivante :

Noms	Nombre d'actions apportées	Valeur unitaire d'apport	Valeur globale brute de l'apport	Prise en charge de passifs	Valeur globale nette de l'apport
ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL 49 faubourg de France 90000 BELFORT RCS BELFORT TC 798 775 458	285	75 000 €	21 375 000 €	0 €	21 375 000 €
HITCH INVEST SAS 49 faubourg de France 90000 BELFORT TCS BELFORT TC 921 767 190	48	75 000 €	3 600 000 €	0 €	3 600 000 €



Ces apports seraient rémunérés ainsi par la société FIVE DIGITAL SAS, bénéficiaire :

1°) à titre pur et simple : dans le cadre d'une augmentation de son capital social, par l'émission de 24.975.000 actions, de nominal 1 €, sans prime d'émission, attribuées ainsi :

- à la société ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL : 21.375.000 actions de 1 € = **21.375.000 €** ;*
- à la société HITCH INVEST SAS : 3.600.000 actions de 1 € = **3.600.000 €***

2°) à titre mixte : néant.

3 – Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité des titres apportés, la valeur attribuée à l'apport envisagé, en l'absence de passifs repris.

La société REFLET COMMUNICATION SAS a été constituée le 23 avril 2001 sous forme de SARL. Le 3 décembre 2013, elle a été transformée en SAS (société par actions simplifiée).

Les 800 actions constitutives du capital social de la société REFLET COMMUNICATION SAS, nanties depuis le 24 avril 2019 au profit de deux établissements bancaires, ont fait l'objet d'une mainlevée dudit nantissement suite à l'accord, en date du 30 novembre 2022, de chacune des deux banques.

A ce jour, le capital de la société REFLET COMMUNICATION SAS est détenu à hauteur de 74% par la société ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL et à hauteur de 26% par la société HITCH INVEST SAS.

Les 333 actions objet des apports en nature ci-dessus ont été évaluées par les apporteurs, assistés de leurs conseils, dans le cadre de la présente opération, à une valeur totale, en pleine propriété, de 24.975.000 € soit 75.000 € par action.



Cette évaluation provient d'une évaluation « en amont » de la société REFLET COMMUNICATION SAS effectuée sur la base d'un EBITDA retraité tel que cela est acté dans le protocole-cadre.

Les derniers comptes annuels (au 30 avril 2022) de la société REFLET COMMUNICATION SAS qui nous ont été communiqués ont été approuvés le 31 octobre 2022 par la société ENNACIRI ET MARCHAL COMMUNICATION SARL, associée unique, après certification sans réserves par le commissaire aux comptes en date du 12 juillet 2022.

Afin d'apprécier l'évaluation globale des 333 actions REFLET COMMUNICATION SAS apportées, nous avons collecté, auprès des entités concernées et de leurs conseils, les éléments nécessaires à notre propre approche, à l'aide d'un outil-expert, de cette valorisation. Il en ressort ce qui suit.

Nous avons programmé les données financières d'exploitation historiques réalisées au titre des 5 derniers exercices clos. Nous avons également programmé les données financières d'exploitation prévisionnelles qui nous ont été communiquées au titre des 5 futurs exercices. Le secteur d'activité concerné, d'après les observatoires économiques, est susceptible de connaître des évolutions favorables, permettant de privilégier les données prévisionnelles par rapport aux données historiques. A ce titre, l'analyse des données d'exploitation des derniers exercices montre la capacité qu'a eue la société à progresser significativement en matière d'activité et de rentabilité.

En combinant deux méthodes d'évaluation basées sur la rentabilité future, adaptées au présent contexte (celles basées sur les données historiques pouvant être écartées – voir supra) :

- *rentabilité par capitalisation de l'EBE prévisionnel + trésorerie nette ;*
- *DCF (discounted cash-flows),*

il s'avère que l'évaluation globale des apports envisagés apparaît, d'après notre propre approche, non surévaluée.

Nous avons eu communication :

- *du protocole-cadre des opérations signé par le principal investisseur financier dans le capital de la société FIVE DIGITAL SAS, lequel a accepté la valorisation fixée dans les différents contrats d'apport ;*



- de l'accord bancaire (pool bancaire composé de 4 établissements bancaires) de financement des opérations d'acquisition d'actions de la société REFLET COMMUNICATION SAS à un prix, par action, égal à celui retenu dans le cadre des apports.

Nous nous sommes ensuite assurés de l'absence d'évènement postérieur à la date des derniers comptes annuels de la société REFLET COMMUNICATION SAS qui aurait pu entraîner une diminution des valeurs d'apports retenues. Les informations récentes qui nous ont été communiquées indiquent l'absence de risque, tant en matière de continuité d'exploitation de la société REFLET COMMUNICATION SAS qu'en matière de valorisation, telle que proposée dans le cadre des présents apports.

La valeur économique des apports nets, soit globalement **24.975.000 €**, nous apparaît donc justifiée, et en tout cas non surévaluée.

4 – Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous avons donc l'assurance raisonnable que l'évaluation des apports en nature projetés est faite avec prudence et correspond à la réalité économique.

Nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la valeur des apports en nature, dont les montants s'élèvent respectivement à **21.375.000 €** et à **3.600.000 €**.

La valeur globale de ces deux apports correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société FIVE DIGITAL SAS lors de l'augmentation de son capital.

Nous précisons qu'en l'absence d'avantages particuliers stipulés dans le contrat d'apport, nous n'avons pas d'autre observation à formuler.

Fait à AUDINCOURT,
le 6 décembre 2022

Pour SODECC Audit SARL :
Pierre PAPROCKI,
Commissaire aux Comptes associé,
Gérant

